

=====

**SYNDICAT DES EAUX SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 4 mars 2024

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL et Jean-Michel DEFAISSE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Christian LEZARME, et Denis BENOIT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBIERE

---

**Objet : compte administratif 2023 – budget 61100 (Budget général / Eau)**  
**N°2024-03-11-02**

Sous la présidence de Monsieur Raymond MARION-FERRIER (doyen du conseil syndical lors de la séance), le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'eau 2023 qui s'établit ainsi :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	1 214 980.08 €
Recettes :	1 139 063.47 €
Déficit de fonctionnement	- 75 916.61 €

**Section d'investissement**

Dépenses :	896 035.91 €
Recettes :	746 775.47 €
Déficit d'investissement	- 149 260.44 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0 €

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 12 mars 2024  
Le Président  
Gilles MAGNON*

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 14 mars 2024  
et publication le :**

**Le Président,**

